

Communiqué à la presse

La Commission du Danube (CD) a tenu sa Quatre-vingt-cinquième session le 9 décembre 2015 dans l'immeuble de la Commission du Danube à Budapest sous la présidence de l'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Serbie en Hongrie, M. Rade DROBAC (Président de la CD).



Ont pris part aux travaux de la session les délégations des onze Etats membres de la Commission du Danube (République fédérale d'Allemagne, République d'Autriche, République de Bulgarie, République de Croatie, Hongrie, République de Moldova, Roumanie, Fédération de Russie, République de Serbie, République slovaque et Ukraine), ainsi que des représentants d'Etats observateurs (France, Grèce, République de Chypre et Royaume de Belgique). Ont également assisté

à la session des représentants d'organisations internationales : Commission internationale pour le bassin de la Save, Commission européenne et Commission internationale pour la protection du Danube.

La session a examiné des questions découlant des rapports sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions techniques et du groupe de travail pour les questions juridiques et financières et a adopté une série de Décisions proposées par ces groupes de travail.

Lors de la 85^e session de la CD a été signé un Accord entre la Commission du Danube et la Commission européenne relatif à l'attribution d'une subvention (*Grant Agreement between Danube Commission and European Commission (Directorate-General for Mobility and Transport) - Programme Support with regard to technical requirements in the field of maintenance of inland waterway infrastructure*). Ledit accord





constitue le résultat direct de la signature le 24 juillet 2015 de l'Arrangement administratif établissant un cadre de coopération entre le Secrétariat de la Commission du Danube et la Direction générale de la mobilité et des transports de la Commission européenne (*DG MOVE*).

Dans la sphère de la coopération internationale, la 85^e session a chargé le Secrétariat de la Commission du Danube de conduire des pourparlers avec la Commission de la Moselle sur la base d'un projet de texte de Mémoire d'accord en matière de coopération entre la Commission du Danube et la Commission de la Moselle pour établir des relations de partenariat.

La Quatre-vingt-sixième session de la Commission du Danube aura lieu le 8 juin 2016.

